



Règlement Courses du Doubs

(Version du 16.12.2024)

1. Organisateur

L'organisateur de la Course du Doubs est le club de course à pied du Cross Club La Chaux-de-Fonds, Passage des Bougillons 4, 2300 La Chaux-de-Fonds pour sa 38^{ème} édition. Le 14 juin 2025. Vous trouverez toutes les informations concernant cette manifestation sur le site internet : www.cross-club.ch

2. Responsabilité

La participation aux courses du Doubs se fait à ses propres risques et sous sa propre responsabilité. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol. Chaque concurrent-e doit être en possession d'une assurance-accidents individuelle couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation. L'organisation ne prend pas en charge les frais de sauvetage et d'évacuation pour raison médicale.

3. Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes à compter du mercredi 01.02.2024 et seront closes le 12.06.2024 mais possibilité d'inscription sur place.

Les frais d'inscriptions comprennent : la participation à la course, un classement des concurrents par puces électroniques, les ravitaillements solides et liquides sur le parcours ainsi que les douches. Le repas d'après course n'est pas compris dans l'inscription. Une buvette tenue par le Cross Club La Chaux-de-Fonds vous permettra de vous restaurer. **N'OUBLIEZ PAS VOTRE VAISSELLE POUR VOUS RESTAURER !!!!**

Les finances d'inscription augmentent par paliers successifs entre l'ouverture et la fermeture des inscriptions en ligne.

Parcours Enfants										
Catégories	Année	Distance	Départ	Prix/pers.						
Pousse Cailloux Filles	2018-2021	0.5 km	Dès 14h00	5.- CHF						
Pousse Cailloux Garçons										
Poussin Filles										
Poussin Garçons										
Ecolières C	2017-2014	1 km			Dès 14h00	5.- CHF				
Ecoliers C										
Ecolières B										
Ecoliers B										
Ecolières A	2012-2013	2 km					Dès 14h00	5.- CHF		
Ecoliers A										
Cadettes B	2008-2011	3 km							Dès 14h00	5.- CHF
Cadets B										
Cadettes A										
Cadets A										

Mini Doubs 11 km

Catégories	Année	Distance	Départ	Prix/pers		
Nordic walking	Dès 2009	11 km	10h00	Jusqu'au 01.04.2025 rabais de 5.- CHF	25.- CHF	A partir du 09.05.2025 et sur place surtaxe de 5.- CHF
Juniors Filles	2006-2009					
Dames 20	1996-2005					
Dames 30	1986-1995					
Dames 40	1976-1985					
Dames 50	1966-1975					
Dames 60	1965 et avant					
Juniors Garçons	2006-2009					
Hommes 20	1996-200					
Hommes 30	1986-1995					
Hommes 40	1976-1985					
Hommes 50	1966-1975					
Hommes 60	1965 et avant					

Maxi Doubs 21 km

Catégories	Année	Distance	Départ	Prix/pers		
Nordic walking	Dès 2009	21 km	09h00	Jusqu'au 01.04.2025 rabais de 5.- CHF	40.- CHF	A partir du 09.05.2025 et sur place surtaxe de 5.- CHF
Juniors Filles	2006-2009		10h00			
Dames 20	1996-2005					
Dames 30	1986-1995					
Dames 40	1976-1985					
Dames 50	1966-1975					
Dames 60	1965 et avant					
Juniors Garçons	2006-2009					
Hommes 20	1996-200					
Hommes 30	1986-1995					
Hommes 40	1976-1985					
Hommes 50	1966-1975					
Hommes 60	1965 et avant					

4. Parcours

- Mini Doubs 11km 460m D+, 1 ravitaillement.
- Maxi Doubs 21 km 846m D+, 3 ravitaillements

Les parcours sont disponibles avec la trace GPX sur www.cross-club.ch



5. Chronométrage

Le chronométrage des différentes courses est confié à MSO Sàrl, à Delémont (www.mso-chrono.ch).

6. Prix souvenir, prix finisher et récompenses

Un prix souvenir sera distribué à chaque participant.

7. Remboursement / report d'inscription

Aucun remboursement de la finance d'inscription n'est prévu en cas de non-participation ou de renonciation sauf éventuellement si le/la participant-e a souscrit une assurance annulation au moment de l'inscription en ligne sur la plateforme MSO. Les conditions générales d'assurance définies par MSO s'appliquent.

Aucune demande de report d'inscription sur l'édition suivante ne sera acceptée, quelle qu'en soit la raison (blessure, maladie, empêchement, etc.).

8. Ravitaillements / gobelets / assistance personnelle

Aucun gobelet ne sera distribué aux ravitaillements. Les coureurs ont donc l'obligation de se munir d'un gobelet personnel.

9. Matériel obligatoire et bâtons

Les bâtons sont autorisés sur toutes les courses pour autant qu'ils soient portés sur l'intégralité du parcours.

10. Barrières horaires

Il n'y a pas de barrières horaires.

11. Abandon et rapatriement

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs qu'à un poste de ravitaillement, ceci afin de pouvoir organiser son rapatriement. Tout abandon devra être signalé sans tarder au PC course par téléphone ou au commissaire de course le plus proche en donnant son numéro de dossard. Personne à contacter Julia Argilli Tél : 079 810 65 94

12. Disqualification

Tout coureur ou marcheur sera disqualifié si :

- Ne respecte pas les consignes de sécurité.
- Ne ramasse pas ses déchets (gels, papiers de barres...)
- Ne respecte pas le parcours
- A un comportement anti-sportif envers d'autres concurrents
- A un comportement inapproprié envers les bénévoles ou membres de l'organisation

13. Dossards

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être entièrement visible tout au long de la course. Il doit donc toujours être positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés ni cachés.

14. Modifications de parcours ou des barrières horaires

L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours pour quelque raison que ce soit (en particulier coupes de bois). Le cas échéant, il s'engage à informer dûment les coureurs en temps utile.



15. Arrêt ou annulation de la course

En cas de mauvaises conditions météorologiques pouvant mettre en péril la sécurité des coureurs (orages violents, tempête, etc.) ou de tout autre cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours. Les coureurs ne pourront prétendre à aucun remboursement, même partiel, de la finance d'inscription.

Si la course doit être annulée pour quelque raison que ce soit, l'organisateur se réserve le droit de conserver tout ou partie de la finance d'inscription, ceci afin d'assurer la pérennité de la manifestation. Il pourra également proposer aux coureurs le report de l'inscription sur l'édition suivante, et sur le même parcours.

16. Droit d'image

Chaque concurrent-e renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve à laquelle il/elle prend part, comme à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation de toute image ou photo concernant la manifestation dans le cadre de la promotion de celle-ci.

17. Respect de l'environnement

Les parcours se situent dans le parc naturel protégé du Doubs, par conséquent, le comité d'organisation demande aux participants de respecter le milieu au sein duquel ils évoluent, de ne rien jeter sur le parcours et de se débarrasser de leurs déchets aux postes de ravitaillement, dans les poubelles prévues à cet effet.

18. Litige

Tout litige est tranché par un jury d'appel présidé par la présidente du comité d'organisation de la manifestation. La décision prise n'est sujette à aucune contestation ou recours.

La participation aux Courses du Doubs entraîne l'acceptation du présent règlement, dont la version française fait foi.

La Chaux-de-Fonds, le 16.12.2024